



Salaire , employé sur payer

Par **lily090263**, le **16/05/2014** à **16:54**

bonsoir ,rnun ami a racheté une boîte d ambulance et évidemment les salariés mais il a un soucis avec une employé sur payer .rnque peut il faire ? rnpeut il revoir à la baisse son salaire ?rnmerci

Par **moisse**, le **17/05/2014** à **09:16**

Bonsoir,rnOui il peut proposer un avenant en précisant que s'agissant d'une mesure économique, elle doit répondre dans le délai d'un mois, l'absence de réponse valant accord.rnMais elle peut refuser.rnEn absence de faute, cet employeur devra mettre en œuvre une procédure de licenciement économique mais surtout justifier ce caractère.rnCar "surpayée" n'a pas de sens.rnUne femme de ménage rémunérée 5000 euro pas mois ou un PDG du CAC40 lui aussi payé 5000 euro/mois, ce n'est pas la même signification.

Par **alterego**, le **17/05/2014** à **17:55**

Bonjour,rnrnSalarié "surpayé" (quel vilain mot), votre ami le savait à l'acquisition du fonds. On imagine mal le salarié accepter que sa rémunération soit revue à la baisse.rnrnLa vente d'un fonds ne pouvant pas justifier un licenciement, c'est au repreneur de l'entreprise, qu'il appartient de procéder au licenciement, à première vue délicat.rnrnVotre ami dispose de la comptabilité, il peut toujours vérifier si le salaire n'a pas été relevé à l'occasion de la vente. Sait-on jamais.rnrnCordialement

Par **lily090263**, le **17/05/2014** à **22:55**

merci de vos réponse